

Fiche n° 1.4.2.a : Choix des modules et des options

• Choix des options. Les points abordés avec le commanditaire

- Les Plans Prévisionnels de Fumure et Cahier de Fertilisation individuels, pris en charge par le commanditaire, sont-ils validés par celui-ci chaque année ?
- Quelles enquêtes et donc quelles données relatives à l'exploitation sont déjà disponibles ? Ont-elles été validées par le commanditaire ? ...
- Une convention d'accès à la délimitation du parcellaire PAC est-elle envisagée (avec accord individuel de chaque agriculteur) ?
- Quelle est la position de la commission représentative des organisations agricoles sur ce point ?
- Si un SIG existe, quelle méthode de numérisation des bordures de champ arborées ?
- Une carte pédologique au 1/25 000ème est-elle disponible sur la zone d'étude ?

...

• Choix du mode de réalisation. Quelle répartition du travail de relevé terrain ?

Choix d'une implication des acteurs locaux dans le cadre d'une démarche participative (avec animation) ou travail d'un prestataire mandaté par la collectivité ?

Pour :

- le relevé du réseau hydrographique fonctionnel
- la délimitation des zones humides potentielles et effectives
- l'analyse des éléments paysagers et la délimitation des zones de transfert rapides (à décliner selon le ou les polluant(s) retenu(s))
- le classement des parcelles en fonction de la profondeur lorsque le bilan P-ETP < 300 mm et que la carte pédologique au 1/25 000ème n'existe pas.

• Choix de la base SIG à constituer : existence d'une base de données ? quel logiciel ? construction de la base par le commanditaire ou le maître d'œuvre ? respect de certaines règles de numérisation ? mode de restitution ? quel outil de traitement des données ? qui le fournit ?

• Quelle ré-utilisation possible des données ? sur quelle thématique ? quelle proposition de partenariat ?

http://agro-transfert-bretagne.univ-rennes1.fr/Territ_Eau/DIAGNOSTIC/Cahier_des_charges/fiche142a.asp